

**FORMATION A LA CONDUITE ET A
L'UTILISATION DES (P)LATES-FORMES
(E)LEVATRICES (M)OBILES DE (P)ERSONNES**
Décret 98-1084 du 2 décembre 1998 et Recommandation R 386 de la CNAMTS

Programme pour une action de heures par personne

PUBLIC ET PRE-REQUIS :

- Toute personne utilisant régulièrement une Plate-forme Elévatrice Mobile de Personnes,
- Aptitude médicale,
- Savoir lire, écrire, et maîtriser les quatre opérations.

OBJECTIFS :

Savoir manipuler ou utiliser une plate-forme élévatrice mobile de personnes (P.E.M.P) dans des conditions d'exploitation optimale de travail et de sécurité en conformité avec le matériel et les textes en vigueur.

PRINCIPE D'ACTION :

Prise en compte d'un groupe de personnes auquel il conviendra de faire passer un test d'aptitude ou un certificat à la conduite en sécurité en les initiant aux phénomènes SECURITE et PREVENTION des ACCIDENTS du TRAVAIL : SENSIBILISATION et ADAPTATION dans le cadre particulier de la FONCTION, et en général de la PROFESSION.

METHODES PEDAGOGIQUES :

- Axées sur le vécu des personnes et leurs besoins spécifiques,
- Liaison permanente entre la PRATIQUE et la THEORIE,
- Mise à disposition d'une aire suffisante pour les exercices pratiques avec le matériel ainsi que d'une salle de réunion,
- Evaluation continue de la progression des personnes par exercices de contrôle selon référentiel.

SANCTION :

- Soit un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (C.A.C.E.S®) si les critères de la recommandation R 386 sont respectés,
- Soit une attestation de formation en vue de l'autorisation de conduite interne.

CONTENU

Objectif global :

Au terme de la formation, le conducteur devra être capable de :

- Accéder à des emplacements et postes de travail différents et évoluer en hauteur :
 - en fonctionnement normal ou en mode dégradé dans une situation de travail complexe, en utilisant une ou plusieurs catégories de P.E.M.P, en intérieur ou en extérieur,
 - en respectant les règles définies dans l'entreprise, sur la voie publique et sur un chantier,
 - en respectant une norme minimale de productivité.
- Assurer la maintenance de premier niveau du matériel et des équipements utilisés,
- Rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions.

Thèmes et objectifs spécifiques de la formation :

1. La législation et la profession

Au regard de la législation, connaître :

- Les conditions à remplir pour conduire et utiliser une plate-forme élévatrice mobile de personnes,
- Les responsabilités encourues par le conducteur,
- Les conditions à respecter pour circuler sur la voie publique avec une P.E.M.P.

Au regard de la profession :

- Connaître et gérer les responsabilités du conducteur dans son activité,
- Rendre compte des difficultés et des anomalies.

2. La sécurité

- Appliquer les consignes de conduite, de circulation, d'évolution et de stationnement,
- Appliquer les consignes à suivre en cas d'accident ou d'incident,
- Choisir la P.E.M.P adapté à la situation de travail,
- Identifier les risques liées à l'environnement,
- Citer les dispositifs de sécurité de la plate-forme élévatrice mobile de personnes,
- Mise en place du balisage sur voie publique et autres.

3. La technologie des plates-formes élévatrices mobiles de personnes (P.E.M.P)

- Citer les types de plates-formes élévatrices mobiles de personnes,
- Identifier les principaux organes d'une P.E.M.P,
- Identifier sur un schéma les éléments composant le circuit hydraulique,
- Assurer la maintenance de premier niveau.

4. Utilisation des plates-formes élévatrices mobiles de personnes (P.E.M.P)

- A l'intérieur (en respectant un temps opératoire et en appliquant les consignes de sécurité) :
 - . Circuler avec les différents types de P.E.M.P,
 - . Effectuer la mise en place d'une P.E.M.P,
 - . Effectuer des manœuvres dans l'espace et l'environnement avec une P.E.M.P,
 - . Balisage de la zone d'évolution,
 - . Appliquer les règles de stationnement,
 - . Gestes de commandement et communication,
 - . Manœuvre de secours.
- A l'extérieur (en respectant un temps opératoire et en appliquant les consignes de sécurité) :
 - . Circuler dans l'enceinte de l'usine, du chantier ou sur la voie publique,
 - . Effectuer la mise en place d'une P.E.M.P,
 - . Effectuer des manœuvres dans l'espace et l'environnement avec une P.E.M.P,
 - . Balisage de la zone d'évolution, et sur voie publique,
 - . Appliquer les règles de stationnement,
 - . Gestes de commandement et communication,
 - . Manœuvre de secours.

5. Validation

- Soit tests d'aptitudes :

Ils seront effectués par l'intervenant avec des fiches d'évaluation des connaissances théorique et pratique dans l'esprit de la recommandation R 386.

- Soit tests C.A.C.E.S® :

Ils seront effectués par un testeur certifié avec des fiches d'évaluation des connaissances théorique et pratique comme le définit la recommandation R 386.

Recyclage :

Réactualisé chaque fois que nécessaire et **au maximum tous les cinq ans.**